

LECTRA : Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social (au 31 juillet 2020)

Déclaration mensuelle du nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social (au 31 juillet 2020)

Cette déclaration est établie en application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date d'arrêté des informations :

31 juillet 2020

Nombre total d'actions composant le capital social :

32 251 200

Total brut ⁽¹⁾ des droits de vote :

32 485 290

Total net ⁽²⁾ des droits de vote :

32 453 741

⁽¹⁾ Conformément au deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote

⁽²⁾ Le total net est égal au total brut diminué des actions privées de droit de vote (actions détenues en propre)

En dehors des seuils prévus par la loi, il n'y a pas d'obligation statutaire particulière en matière de franchissements de seuils.

Lectra • 16 – 18, rue Chalgrin • 75016 Paris • France
Société anonyme au capital de € 32 099 100 • 300 702 305 RCS Paris
www.lectra.com

Pièce jointe

- [Déclaration mensuelle actions droits vote juillet 2020](#)